

Un cadre de référence pour le Canada

Morgan Le Thiec Rautureau

Numéro 163, automne 2011

Le français langue seconde au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/65416ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Le Thiec Rautureau, M. (2011). Un cadre de référence pour le Canada. *Québec français*, (163), 50–51.

Un cadre de référence pour le Canada

PAR MORGAN LE THIEC RAUTUREAU*

Publié en 2001 par le Conseil de l'Europe, le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) se présente comme un ensemble de lignes directrices pour tous les projets d'élaboration de programmes, d'examens ou encore de manuels, dans le domaine des langues vivantes. Il offre, entre autres, une description du développement de la compétence à communiquer sans faire référence à une langue ou à un public en particulier. Sa capacité à s'adapter à différents contextes ainsi que sa notoriété internationale font de lui un cadre de référence particulièrement intéressant pour le Canada.

Les origines du CECRL

Du point de vue politique, le CECRL répond aux objectifs du Conseil de l'Europe visant à développer la communication et les échanges, sur les plans culturel, scientifique et économique, entre les membres de la communauté européenne. Il s'agit, grâce à cet outil, de répondre à la mobilité internationale grandissante : mobilité des étudiants, mobilité des travailleurs... Il s'agit également de permettre une meilleure compréhension entre les cultures et de favoriser un sentiment d'appartenance à la communauté européenne.

Du point de vue des systèmes d'éducation, le CECRL, au même titre que tous les cadres de référence, vise à établir la transparence et la comparabilité dans l'observation du développement des compétences et à fournir une base commune pour la planification de l'enseignement-apprentissage et de l'évaluation.

Enfin, du point de vue de l'enseignement-apprentissage des langues, un outil comme le CECRL permet d'établir un langage commun pour les différents acteurs du domaine. Il les aide à s'entendre :

- sur une définition de la compétence à communiquer ;
- sur une description du développement de la compétence à communiquer ;

- sur la planification de l'enseignement-apprentissage des langues ;
- sur les objectifs à atteindre ainsi que sur les contenus des tests et des examens.

Les caractéristiques du CECRL

La compétence à communiquer : Parmi les caractéristiques du CECRL, on peut attirer l'attention sur la définition de la compétence à communiquer. Celle-ci est traditionnellement décrite par ses composantes (nommées compétences dans le CECRL). Elles sont censées couvrir l'ensemble des éléments qui interagissent dans le cadre d'une communication. Dans la perspective du CECRL, les composantes de la compétence à communiquer sont :

- la compétence linguistique : le système de la langue en tant que tel ;
- la compétence sociolinguistique : les paramètres socioculturels ;
- la compétence pragmatique : les fonctions langagières et l'organisation du discours.

Associée aux aptitudes générales (relatives au savoir, au savoir-faire, au savoir-être et au savoir-apprendre), la compétence à communiquer permet à un locuteur de réaliser ses intentions de communication.

L'approche actionnelle : Le parti pris du CECRL est de considérer que l'apprenant et l'individu en général accomplissent des actions en réalisant des tâches commu-

nicatives. On parle de ce fait d'approche actionnelle de l'enseignement-apprentissage. Ce parti pris s'inscrit dans la continuité des travaux du Conseil de l'Europe depuis les années 1970 et dans celle de l'approche communicative, approche dominante depuis cette époque. Toutefois, dans le cadre des projets éducatifs développés, l'approche actionnelle insisterait davantage que l'approche communicative sur l'action et la décision collective. De plus, elle mobiliserait les apprenants non plus comme de simples apprenants mais comme des acteurs sociaux à part entière. L'enjeu est d'effacer les murs de la classe et, en ce sens, l'approche actionnelle pousserait le parti pris plus loin que l'approche communicative.

Dans le cadre de l'approche actionnelle, la tâche est un élément essentiel. Dans la vie quotidienne, elle implique ou non une dimension communicative. En didactique des langues, l'approche actionnelle permet de développer des tâches impliquant une dimension communicative. De cette façon, l'apprenant agit à la fois en tant que locuteur et en tant qu'acteur social.

La description du développement de la compétence à communiquer : Le CECRL présente 54 échelles. Elles se fondent sur un modèle de description qui compte trois grands niveaux d'utilisateurs (élémentaire, indépendant, expérimenté). Chacun de ces niveaux est subdivisé en deux sous-niveaux¹ :



A UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE

- A1 Introductif ou découverte
- A2 Intermédiaire ou de survie

B UTILISATEUR INDÉPENDANT

- B1 Niveau seuil
- B2 Avancé ou indépendant

C UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ

- C1 Autonome
- C2 Maîtrise

Chaque sous-niveau est présenté par un ensemble de descripteurs, c'est-à-dire des énoncés courts qui décrivent un comportement observable. Dans le cas de la production orale générale, par exemple, au niveau A1, le descripteur est le suivant : « peut produire des expressions simples et isolées sur les gens et les choses. »

Au chapitre 5 du document du CECRL, les échelles concernent la compétence à communiquer. Elles décrivent le développement des compétences linguistique, sociolinguistique et pragmatique. Au chapitre 4, les échelles concernent, cette fois, les activités communicatives de production et de réception et les stratégies. Les quatre grandes habiletés traditionnelles (production orale, compréhension de l'oral, production écrite, compréhension de l'écrit) sont traitées, mais il est également tenu compte des activités dites d'interaction et de médiation. Dans le premier cas, il s'agit des activités impliquant un échange ; dans le second, des activités d'interprétation et de traduction.

Le CECRL dans le contexte canadien et québécois

Le CECRL était destiné initialement à la communauté européenne, mais il est désormais utilisé dans divers pays du monde. En 2007, il était déjà traduit en 36 langues. En 2008, le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) l'a choisi comme cadre de référence pour l'enseignement-apprentissage des langues dans le système éducatif canadien. L'expertise et les pratiques canadiennes dans le domaine des langues sont en accord avec les recommandations du CECRL, ce qui faciliterait son implantation.

Toutefois, le CECRL n'est pas le premier outil du genre au Canada. D'autres références existent déjà, plus particulièrement en ce qui concerne les immigrants adultes. Dans certaines provinces, celles de l'Ouest par exemple, les acteurs du français langue seconde pour immigrants adultes sont déjà familiers avec les Niveaux de compé-



La connaissance du français est un élément important lors de l'étape de sélection des travailleurs. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles reconnaît des attestations de tests standardisés et des attestations d'exams d'État qui ont le CECRL pour référence.

tence linguistique canadiens et son échelle composée de 12 niveaux. Ces niveaux de compétence font partie des projets développés par Citoyenneté et Immigration Canada.

Au Québec, la place du CECRL est encore modeste. Pour le primaire et le secondaire, le ministère de l'Éducation de la province possède déjà une échelle de cinq niveaux. En ce qui concerne le public adulte, l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes est l'outil officiel des deux ministères en charge de la francisation de ce public : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette échelle présente 12 niveaux et sert également de fondement à l'échelle utilisée pour le secteur collégial.

C'est donc essentiellement au niveau des tests que le CECRL joue un rôle au Québec. La connaissance du français est un élément important lors de l'étape de sélection des travailleurs. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles reconnaît des attestations de tests standardisés et des attestations d'exams d'État qui ont le CECRL pour référence.

Le CECRL est un outil intéressant dans le domaine des langues. Il peut offrir des lignes directrices pour l'harmonisation des programmes et, ainsi, permettre d'assurer une comparabilité des formations et des tests. Il a déjà fait l'objet de nombreuses applications dans différents pays. Malgré tout, ce

cadre commun suscite des débats. L'une des difficultés principales concerne son adaptation au contexte d'utilisation. L'outil étant applicable à toutes les langues et à tous les publics, il exige un travail préalable d'ajustement. Il faut par exemple prévoir d'élaborer des sous-descripteurs adaptés au public cible. Il faut également tenir compte des spécificités de la langue cible. Cette étape d'implantation est cruciale et doit être menée de façon rigoureuse. L'enjeu est de parvenir à adapter ce cadre au contexte tout en respectant ses lignes directrices. Lorsque les autorités et les spécialistes parviennent à répondre à ce défi, le CECRL peut alors jouer pleinement son rôle de cadre commun. ■

* *Chargée de projet à l'Université de Montréal et consultante.*

Note

- 1 Conseil de l'Europe, *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Paris, Didier, 2001, p. 25.

Bibliographie

- TAGLIANTE, Christine, *L'évaluation et le Cadre européen commun*, Paris, CLE International, Coll. « Techniques et pratiques de classe », 2005, 205 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE, *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Paris, Didier, 2001, 196 p.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DU CANADA, *L'exploitation du Cadre européen commun de référence pour le français (CECR) dans le contexte canadien*, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 2010, 42 p.